

CLERMONT-FERRAND
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE CLERMONT-FERRAND

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

LOT 1 – PLATRERIE-PEINTURE-FAUX PLAFONDS

Etablissement : CHU CLERMONT FERRAND

Site : GABRIEL MONTPIED

Localisation : HNT BLOCS OPERATOIRES SALLE 10

Objet : NEUROSCAN LOOP X

N° Opération : 7 HGM 16815

DIRECTION DES TRAVAUX, DE L'ENVIRRONNEMENT ET DE LA SECURITE
Département BATIMENT GENIE CIVIL
JUILLET 2026

Table des matières

1. GENERALITES 3
2. DESCRIPTION DES OUVRAGES 5
2.1. PROTECTION DE CHANTIER INTERIEUR 5
2.1.1. PROTECTION DE CHANTIER VERTICALE RIGIDE 5
2.1.2. PROTECTION DE CHANTIER VERTICALE SOUPLE 6
2.1.3. PROTECTION DE CHANTIER PVC SOUPLE AU SOL 6
2.2. DEPOSE ET DEMOLITION DE PLAFONDS ET CLOISONS 7
2.2.1. DEMOLITION PLAFONDS PLAQUE DE PLATRE 7
2.2.2. OUVERTURE DANS CLOISON PLACO-PLATRE 7
2.3. CLOISONS ET DOUBLAGE 8
2.3.1. POSE DES HUISSERIES 8
2.3.2. MURAGE ANTIX 2MM 8
2.3.3. HABILLAGE ANTI X 2MM 8
2.4. PLAFONDS ET FAUX PLAFONDS 9
2.4.1. PLAFONDS PLACO PLATRE 9
2.4.2. TRAPPE METALLIQUE D'ACCES HORIZONTAL ETANCHE A L'AIR 600X600 9
2.4.3. RACCORD ENDUIT PLATRE PLAFOND ET MURS 9
2.5. PEINTURE 10
2.5.1. PEINTURE MURALE SATINEE PHASE AQUEUSE-DECONTAMINABLE 10
2.5.2. PEINTURE PLAFOND MATE PHASE AQUEUSE-DECONTAMINABLE 10
2.6. NETTOYAGE DE FIN DE CHANTIER 11
2.7. DOSSIER D'OUVRAGES EXECUTES 11

1. GENERALITES

Règlementation
L'entreprise sera soumise à l'ensemble des règlements, arrêtés, décrets, circulaires, DTU, normes et avis techniques, etc..., connus à la date de remise des offres et applicables à leur lot, à la nature des ouvrages et aux Etablissements Hospitaliers Publics, et en particulier :

- La réglementation de sécurité existante pour les Etablissements recevant du Public,
- Les mesures d'hygiène et de sécurité pour les travaux de bâtiments et les travaux publics et tous travaux concernant les immeubles,
- Les dispositions communes pour la réalisation de travaux au CHU,

Les ouvrages du présent Lot devront répondre aux conditions et prescriptions des règles de l'art.

Le titulaire du présent Lot veillera à la qualification de sa main-d'œuvre ou de ses sous-traitants, qui devront être compatible avec les ouvrages réalisés.

Fourniture de documents
L'entrepreneur devra fournir tous les documents demandés pour approbation travaux à savoir:
- Procès-verbaux de matériaux employés,
- Les certificats de qualités de matières employées,
- Le procès-verbal de réception des supports,
- Les plans d'exécution, de détails et de calepinage notamment pour les châssis.

Choix des matériaux.
L'entrepreneur devra fournir un échantillonnage complet dans la catégorie demandée à l'approbation du Maître d'Œuvre.

Les matériaux utilisés dans l'exécution des travaux devront satisfaire aux conditions fixées par le Cahier des Clauses Techniques Générales applicables aux marchés de travaux publics et devront posséder un avis technique valide au moment des travaux qui sera à fournir au Maître d'œuvre.

Coordination.
L'entrepreneur de ce lot devra avoir connaissance de tous les travaux des autres corps d'état afin qu'il puisse intervenir, en ce qui concerne ses ouvrages, en temps utile et en toute connaissance des contraintes techniques des autres lots.

Rappel: Les travaux pourront être interrompus momentanément par le Maître d'Œuvre ou à réaliser pendant des tranches horaires spécifiques en fonction de l'activité des services.

Entretien du chantier
L'entreprise devra les dispositions appropriées pour maintenir un environnement de travail sain pour les occupants des espaces annexes au chantier.

Les salissures devront être nettoyées en permanence et des paillassons humides devront être disposés au droit des circulations communes avec le personnel du CHU.

L'Entreprise devra s'assurer qu'aucun élément ne sera laissé hors de l'espace de chantier.

L'entrepreneur devra le nettoyage des sols. Il devra d'autre part assurer la protection de l'ensemble des équipements présents dont les appareils sanitaires, pendant l'exécution de ses travaux.

Pendant la durée des travaux, les parties publiques et le chantier seront maintenus en parfait état de propreté permanente.

Un nettoyage journalier du chantier sera demandé pour améliorer la qualité du travail, la sécurité du personnel et la préservation des ouvrages existants ou réalisés.

Stockage

Le titulaire fournira son mode opératoire quant à la livraison et le stockage des différents éléments, matériaux et matériels livrés sur le chantier.

Protection de chantier et signalisation

Avant le commencement des travaux, l'entreprise devra le balisage et les panneaux de signalisation temporaire de chantier. Les chantiers seront isolés du public et protégés à minima par des films PVC M1, avec mise en place de zip pour les entrées et sorties.

Le titulaire du présent lot devra assurer la protection contre toutes projections où actions mécaniques et l'isolement de l'activité sur le chantier au droit des limites des travaux, pour ses employés et l'ensemble des tierces personnes.

Ces protections définies en accord avec la DTES seront mises en place au début des travaux et pendant toute la durée du chantier. Se référer à l'article correspondant dans le CTTP.

L'entrepreneur assurera l'entretien de ces protections, leur déplacement éventuel en cours des travaux et l'enlèvement en fin des travaux.

Il assurera également le balisage diurne et nocturne et mettra en place tous dispositifs pour déviation de circulation.

L'entrepreneur assurera la protection des sols prévus conservés pendant toute la durée des travaux, contre toutes projections ou actions mécaniques.

Un plan d'occupation des voies de circulation sera proposé et établit en concertation avec le maitre d'œuvre.

Le titulaire fournira son mode opératoire quant à la livraison et stockage des différents éléments et le balisage et la sécurisation du chantier.

Pendant toute la durée du chantier :

L'entreprise devra la mise en place d'un caisson d'extraction (mise à disposition par les services techniques). L'entreprise assurera le changement des préfiltres correspondants (fournis par le CHU) ET le nettoyage de l'enveloppe extérieure de ceux-ci tout le long du chantier

L'entreprise devra également le nettoyage définitif de l'ensemble de l'appareillage avant restitution en fin de chantier (le changement des préfiltres correspondants et le nettoyage de l'enveloppe extérieure de ceux-ci).

- calfeutrement ponctuel, au droit des châssis, effectué au moyen d'armatures et de films PVC M1 d'épaisseur minimale 150 µm, suivant le chantier

- il mettra en place des "paillassons" humides ou collants pour éviter les traces de pas hors du chantier. Il en assurera l'entretien et le remplacement pendant toute la durée du chantier, aussi souvent que nécessaire.

Toutes les portes des différents locaux non concernés par les travaux et ne servant pas de passage seront protégées avec un film pvc étanche M1 assurant une parfaite étanchéité vis à vis des poussières avec scotch au pourtour des portes ou passe-plats.

Elle devra la mise en place de protection en PVC M1 sur les équipements existants non déposés dans certains locaux.

Pour tous les travaux occasionnant des dispersions de poussières, découpe, ponçage et déposes diverses, l'entreprise devra disposer d'un aspirateur à filtration.

2. DESCRIPTION DES OUVRAGES

Le présent chapitre donne des renseignements sur la nature des travaux à effectuer, sur leur nombre, dimensions, emplacement. Mais cette description n'a pas un caractère limitatif et l'Entrepreneur du présent lot devra exécuter, comme étant compris dans son prix, sans exception, ni réserve, tous les travaux nécessaires et indispensables à l'achèvement complet du projet.
Les dimensions sont données à titre indicatif, l'entreprise devra vérifier toutes les cotes.

2.1. PROTECTION DE CHANTIER INTERIEUR

2.1.1. PROTECTION DE CHANTIER VERTICALE RIGIDE

L'entreprise devra la création en cloison rigide, mélaminé 10mm :

- D'un SAS **étanche** doublé de film PVC, sur la zone du couloir devant la salle 10 compris une porte d'accès.
- D'une circulation chantier **étanche,** en dédoublant la circulation 3203 jusqu'à l'entrée du couloir 3208, compris étanchéité sur cette jonction

Elle devra procéder à son entretien permanent pendant toute la durée des travaux.

Le secteur Bloc opératoire étant très sensible, l'étanchéité des SAS et circulations crées doit être parfaite.

L'entreprise proposera via son mémoire technique une solution pour créer une zone étanche sur toutes les faces du SAS (sols, murs et plafonds).

Ces protections définies en accord avec le maitre d'œuvre seront mises en place au début des travaux en horaires décalés.
Protection rigide en périphérie doublée de film PVC M1 de chaque côté de la protection

- Rendre étanche cette cloison aux poussières
- Vérifier sur l'ensemble du chantier l'étanchéité à l'air et aux poussières du plancher haut (étanchéité joint, mousse , …)
- HSP 360

La protection s'étendra au plafond par l'installation complémentaire d'une protection film PVC M1 et devra assurer l'étanchéité à l'air et aux poussières.

L'entreprise mettra en place (en permanence) à l'accès du chantier des "paillassons" pour éviter les traces de pas hors du chantier. Elle en assurera l'entretien pendant toute la durée du chantier.

Pour tous les travaux engendrant de la poussière :
L'entreprise installera un caisson à filtration absolue mis à la disposition par les services techniques du CHU, ce caisson sera déplacé dans chaque zone concernée par les travaux engendrant des poussières.

L'entreprise en assurera l'entretien pendant toute la durée des travaux et aura à charge le remplacement des préfiltres fournis par le CHU.
L'entreprise disposera également d'un aspirateur à filtration absolue (type NILFISK GM 82 K 1).

L'entreprise mettra en place des panneaux « chantier interdit au public » sur tous les accès aux chantier.

Les travaux de démolition devront être réalisés « en mouillé »
L'entreprise devra avoir pendant toute la durée des travaux un pulvérisateur

Dépose en fin de travaux en horaires décalés.

Localisation :
- SAS Couloir 3279 devant les portes d'accès de la salle 10, cf plan
- Circulation 3203

2.1.2. PROTECTION DE CHANTIER VERTICALE SOUPLE

L'entreprise fermera le couloir « sale » 3208, par une double protection verticale souple avec ZIP qui permettra de séparer le couloir existant en 2 parties distinctes.

Elle installera également en lieu et place du passe-plat, déposé par le lot menuiserie, une protection souple zippée qui fera office d'accès chantier depuis le couloir intérieur 3208.

L'entreprise proposera son mode opératoire via son mémoire technique pour assurer l'étanchéité de ce couloir pour les 2 mois de travaux prévus.

Les passe-plats du couloir central 3208, couloir « sale », seront tous condamnés pour la durée du chantier et protéger par un PVC souple qui en assurera l'étanchéité, pour éviter toute diffusion de poussière dans les salles d'opérations desservies.

Elle devra procéder à l'entretien permanent du couloir pendant toute la durée des travaux, et l'enlèvement en fin de travaux.

Le titulaire du présent lot devra assurer la protection et l'isolement de l'activité sur le chantier au droit des limites des travaux, pour ses employés et l'ensemble des tierces personnes.
Ces protections validées par le maitre d'ouvrage et le maitre d'œuvre seront mises en place au début des travaux et pour toute la durée du chantier.

L'entrepreneur assurera l'entretien de ces protections, leur déplacement éventuel en cours des travaux et l'enlèvement en fin des travaux.
HSP 360

Localisation :
- Circulation 3208

2.1.3. PROTECTION DE CHANTIER PVC SOUPLE AU SOL

L'entreprise devra la protection des sols conservés, dans les circulations et Sas crées.
Elle devra procéder à son entretien permanent pendant toute la durée nécessaire sauf si elle est absente.

Ces protections définies en accord avec le département des travaux seront mises en place au début des travaux et avant les interventions ponctuelles de nuit.
L'entreprise devra la pose d'une protection de chantier à l'aide de **chutes de revêtement PVC** sur les revêtements de sol prévus conservés.
Elle devra la mise en place de protection en PVC M1 sur les équipements existants non déposés dans certains locaux.

Elle mettra en place (en permanence) à l'accès du chantier des "paillassons" humides pour éviter les traces de pas hors du chantier, principalement lors des interventions programmées dans le couloir. Il en assurera l'entretien pendant toute la durée du chantier.
Le maitre d'ouvrage se réserve le droit de faire ajouter des paillassons humides en cours de chantier si nécessaire.

Se référer aux repères sur plans fournis en annexes.

Localisation :
Couloir d'accès chantier crée circulation 3203 et 3208 et SAS devant la salle 10 (2.1.2)

2.2. DEPOSE ET DEMOLITION DE PLAFONDS ET CLOISONS

2.2.1. DEMOLITION PLAFONDS PLAQUE DE PLATRE

Après intervention des lots techniques, découpe et dépose des plafond placo compris ossature et suspentes pour accès toute hauteur le long des murs périphériques indiqués sur plan, pour complément de plombage toute hauteur.
Enlèvement et évacuation de tous les éléments.

Pour l'ensemble de ces démolitions ou déposes, l'entreprise devra faire particulièrement attention à ne pas détériorer les différents réseaux (fluides ou autres) se trouvant notamment dans le plénum.
Toutes les précautions seront prises pour éviter les poussières, les bruits et autres nuisances.
La protection du mobilier, des sols et murs sera réalisée suivant le projet des travaux et suivant la nature des matériaux et équipements conservés.

- les découpes seront réalisées avec le maximum de précisions et avec soin,
- prévoir renforts suivant chaque cas.

Nettoyage effectué à l'avancement des travaux.

Localisation :
- Salle 10 selon plan

2.2.2. OUVERTURE DANS CLOISON PLACO-PLATRE

Après intervention des lots techniques, découpe et sciage de la cloison Placoplatre des gaines techniques pour création de deux ouvertures de 2 m de large et 2m de hauteur.
Ces 2 ouvertures temporaires permettront le passage d'un homme pour installation de gaines par le lot CVC.
Ces 2 ouvertures seront à terme rebouchées lors du doublage des murs pour le plombage de la salle (art 2.3.3).

Localisation :
- Salle 10, dans les gaines techniques entre la salle 9 et la salle 11, selon plan

2.3. CLOISONS ET DOUBLAGE

2.3.1. POSE DES HUISSERIES

Pose des huisseries (2 unités) fournies par le lot menuiseries.
Les huisseries seront posées à l'avancement. Compris les renforts métalliques nécessaires à la pérennité des ouvrants. Les blocs portes et renforts métalliques seront fournis par le lot menuiseries intérieures.
Concertation avec les lots menuiseries pour pose des huisseries Anti X et renforts métalliques.

Localisation :

- Remplacement des 2 blocs portes existantes

2.3.2. MURAGE ANTIX 2mm

Après intervention des lots techniques et du lot menuiserie intérieur pour la dépose du passe-plat, l'entreprise, en fin de chantier, condamnera l'ouverture en lieu et place du passe-plat déposé par le lot menuiserie. Murage de l'ouverture en plaque de plâtre avec feuille de plomb de 2mm d'épaisseur, comprenant :

- Obturation au droit de l'élément déposé,
- Radioprotection 2mm.
- Pose ossature complémentaire
- Pose de plaques de plâtre avec montants métallique
- Pose isolant entre montants
- raccord d'enduit aux deux faces
- tous raccords nécessaires.

Toutes les précautions seront prises pour éviter les poussières, les bruits et autres nuisances.

Localisation :

- Salle 10 en lieu et place du passe-plat existant déposé par le lot menuiserie

2.3.3. HABILLAGE ANTI X 2mm

Après dépose des différents équipements techniques par les titulaires des lots concernés

- fourniture et pose de plaque anti X composée d'une plaque de plâtre avec une feuille de plomb type RX de chez Knauf ou similaire
- **épaisseur 2 mm**
- Toute hauteur des murs périphériques, de dalle à dalle.
- fixation sur ossature existante et sur plaque de plâtre avec vis spécifiques (TTPL)
- pose d'une feuille de plomb entre 2 plaques au droit du joint
- traitement anti X au droit des fixations des plaques de plâtre
- pose couvre-joint vertical au droit des « surépaisseurs »
- découpes autour des gaines, câbles, ou chemins de câbles divers comprises
- y compris pose feuille de plomb derrière interrupteurs ou prises
- pose suivant avis fournisseur

Toutes sujétions comprises

Localisation :

- Salle 10 – tous les murs périphériques de la salle de dalle à dalle

2.4. PLAFONDS ET FAUX PLAFONDS

2.4.1. PLAFONDS PLACO PLATRE

Fourniture et pose d'un plafond composé de plaques de parement en plâtre type Placostil PRF 530, marque Placoplatre comprenant:

- cornière périphérique
- fourrures en acier galvanisé disposées à 0,60 m maximum d'entraxe, fixées au support par l'intermédiaire de suspentes,
- une plaque de plâtre BA 13 fixée perpendiculairement à l'ossature.

Les joints seront traités selon la technique et avec les produits Placoplatre. La mise en œuvre sera conforme au DTU 25.41 et aux recommandations du fabriquant.
Des retombées seront réalisées pour rattraper les décrochements de l'ossature du bâtiment, ou pour faciliter la mise en place d'équipements techniques, canalisations, gaines, etc....
Toutes les sujétions et réservations pour passage des suspensions diverses (luminaires ou autres) et tuyauteries à partir de la dalle supérieure jusqu'en sous-plafond sont comprises.
Toutes les précautions seront prises pour éviter les poussières, les bruits et autres nuisances.
Nettoyage effectué à l'avancement des travaux.

Localisation :

- Salle 10 selon plan

2.4.2. TRAPPE METALLIQUE D'ACCES HORIZONTAL ETANCHE A L'AIR 600X600

Fourniture et pose trappe de visite métallique 600X600, Etanche à l'air et à la poussière, sur plafond non démontable comprenant :

- y compris étanchéité périphérique joint adapté au milieu traité
- bâti métallique
- chainette de sécurité antichute
- finition tôle acier peinte aspect mat ou laqué
- ouverture type pousser-lâcher.
- y compris vis de fixation et accessoires
- suivant norme DIN en vigueur vis-à-vis des pressions
- y compris accessoire serrure et clef carrée

localisation :

- Salle 10 selon plan de calepinage fournit en cours de chantier

2.4.3. RACCORD ENDUIT PLATRE PLAFOND ET MURS

Raccords divers plâtre sur plafond après piquage anciens enduits défectueux, travaux de démolition ou passage d'autres corps d'état.
Pour petites surfaces inférieures à 0,5 m2.
l'entreprise devra apporter les solutions techniques afin de respecter les règles d'usage et respecter les réglementations et normes en vigueur et suivant préconisation du fabricant
Toutes les précautions seront prises pour éviter les poussières, les bruits et autres nuisances.

localisation :

- Salle 10 au droit de tous les éléments déposés et raccords à effectuer

2.5. PEINTURE

Du fait des lavages fréquents de cette salle dus à sa qualification, les peintures doivent être lessivables et décontaminables. Elles doivent présentées une haute résistance à l'humidité.

Les couleurs seront à définir avec le maître d'œuvre.

2.5.1. PEINTURE MURALE SATINEE PHASE AQUEUSE-DECONTAMINABLE

Travaux préparatoires pour une finition de type A suivant DTU 59.1 compris :

- Epoussetage,
- impression acrylique,
- rebouchage,
- révision des joints,
- enduit repassé,
- ponçage, époussetage,

Ces références ne sont citées qu'à titre d'exemple, l'entrepreneur pourra proposer des produits ayant des caractéristiques techniques et esthétiques au moins équivalentes comprenant :

- une couche d'impression adaptée au support suivant expertise de l'entreprise et suivant avis du fabricant de la couche de finition, et à la finition demandée. Conditions d'application conformes à la norme NF P 74-201 (DTU 59.1).
- 2 couches de Peinture-laque satinée, aux résines acryliques en dispersion aqueuse avec une résistance à l'abrasion humide suivant norme NF EN 13300 : classe 1
- Finition satinée et qualité soignée
- Classement M0 après peinture

L'entreprise devra apporter les solutions techniques afin de respecter les règles d'usage et suivant préconisation du fabricant.
Toutes les précautions seront prises pour éviter les poussières, les bruits et autres nuisances.

Localisation :

- Salle 10 et peinture sur l'étoupage du passe-plat coté couloir intérieur également

2.5.2. PEINTURE PLAFOND MATE PHASE AQUEUSE-DECONTAMINABLE

Travaux préparatoires pour une finition de type A suivant DTU 59.1 compris :

- Epoussetage,
- impression acrylique,
- rebouchage,
- révision des joints,
- enduit repassé,
- ponçage, époussetage,

Ces références ne sont citées qu'à titre d'exemple, l'entrepreneur pourra proposer des produits ayant des caractéristiques techniques et esthétiques au moins équivalentes comprenant :

- une couche d'impression adaptée au support suivant expertise de l'entreprise et suivant avis du fabricant de la couche de finition, et à la finition demandée. Conditions d'application conformes à la norme NF P 74-201 (DTU 59.1).
- 2 couches de Peinture-laque satinée, aux résines acryliques en dispersion aqueuse avec une résistance à l'abrasion humide suivant norme NF EN 13300 : classe 1
- Finition MATE et qualité soignée
- Classement M0 après peinture

L'entreprise devra apporter les solutions techniques afin de respecter les règles d'usage et suivant préconisation du fabricant.
Toutes les précautions seront prises pour éviter les poussières, les bruits et autres nuisances.

Localisation :
- Salle 10

2.6. NETTOYAGE DE FIN DE CHANTIER

Nettoyage de fin de chantier, compris évacuation des déblais.
L'entreprise devra un nettoyage méticuleux et complet du chantier avant réception.
Cette prestation pourra être sous traitée à une entreprise de nettoyage.

Localisation :
- Ensemble du chantier compris circulation chantier

2.7. DOSSIER D'OUVRAGES EXECUTES

Remise, en fin de travaux et avant réception d'un Dossier d'Ouvrages Exécutés (DOE), sous format numérique :
- Plans des détails & notes justificatives (cette prestation n'exclut pas la fourniture de ces documents avant réalisation).
- Note récapitulative des produits et matériaux mis en œuvre :
 - Nature,
 - Références – fournisseurs.
 - Notices techniques, avis techniques, etc....
 - Notice d'entretien.
 - PV de classement au feu